

## Bulletin no. 9, décembre 2024

### La loi sur les Mines : adoptée le 28 novembre 2024

Depuis la création de la coalition QLAIM en janvier 2023, nous avons sans cesse dénoncé la loi sur les mines qualifiée d'archaïque, vieillotte et à laquelle nous adjoignons des attitudes de « Far-West ». Nous avons contribué par notre engagement et la mobilisation de nos membres à ouvrir le chemin vers une nouvelle loi.

Tel qu'annoncé dans le bulletin no 8, la coalition QLAIM a rédigé un mémoire préparatoire et a participé à la commission parlementaire sur le projet de loi 63 le 25 septembre, en défendant des positions destinées à protéger nos lacs, nos territoires, notre biodiversité.



*Claude Bouffard, Louis St-Hilaire, Raymond Carrier*

A la suite des délibérations des élus, pendant lesquelles la couverture médiatique a été inexistante, le projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale où il a été adopté le 28 novembre (79 pour, 25 contre et 3 abstentions). La sanction a suivi le lendemain. *(Voir annexe sur le processus d'adoption d'une loi au Québec)*

Nous avons une nouvelle loi, mais les revendications spécifiques que nous avons portées, soit des pouvoirs accrus aux élus locaux (villes et MRC), l'encadrement de l'acceptabilité sociale et les considérations de l'intérêt public, ne sont pas clairement exprimées dans les articles de la loi adoptée. *(voir La réaction de la Coalition QLAIM par Louis St-Hilaire).*

Le texte final de la loi adoptée sera bientôt disponible et une analyse détaillée en sera faite.

### Réaction de la Coalition QLAIM *(par Louis Saint-Hilaire)*

#### **Le développement harmonieux de l'activité minière : il faudra attendre**

Malgré la mobilisation sans précédent de la société civile, des groupes environnementaux et des deux partis politiques qui ont voté contre, PLQ et QS, la nouvelle loi 63 sur les mines a été adoptée. Pour un grand nombre de groupes bénévoles qui y ont mis beaucoup d'énergie et d'espoir c'est désolant. Difficile de se réjouir lorsqu'aucune des recommandations de la Coalition QLAIM n'a été retenue. Difficile de se réjouir alors que nulle part dans le projet de loi il est fait référence à l'acceptabilité sociale, thème central de la promesse de M. Legault (pas d'acceptabilité sociale, pas de mine).

Pourtant nos recommandations constituaient le cœur de la synthèse faite par le gouvernement à la suite des vastes consultations publiques tenues sur le développement harmonieux de l'activité minière en 2023. On en déduit que le gouvernement s'est servi de la grogne populaire pour arracher quelques

concessions à l'industrie minière (terres privées, claims spéculatifs et BAPE obligatoire). Ça n'a pas dû faire trop mal à l'industrie puisque celle-ci a finalement salué la majorité de ces changements.

La réalité c'est que dans la nouvelle loi, l'industrie conserve son total monopole sur l'ensemble des terres publiques du Québec (92% du territoire). Donc, le sud du Québec, où sont nos lacs va demeurer un terrain de choix pour l'exploration et la mise en valeur à moindre coût des minéraux critiques et stratégiques.

### **Pour protéger nos lacs, un seul choix : la poursuite de la résistance aux projets miniers.**

Puisque nos efforts n'ont pas porté fruit au niveau national, la Coalition QLAIM va dorénavant mettre toutes ses énergies au niveau des mobilisations locales. Nous ne baisserons pas les bras pour protéger nos lacs et rivières. Nous disposons de moyens qui ont faits leur preuve : partage d'information, cartographie, campagnes médiatiques, campagnes d'affichage (Incompatible avec l'activité minière), création d'alliances avec les municipalités. Tous ces moyens sont disponibles pour nos associations-membres. A tous de les utiliser maintenant.

Le gouvernement a sous-estimé le niveau d'opposition à l'arrivée de l'industrie minière près de nos lacs. L'occasion était belle de se donner collectivement les outils pour associer le développement durable, la protection de l'environnement et l'harmonie sociale. C'est ce que nous proposons. Le gouvernement a fait le choix de l'ignorer. On ne peut donc que continuer de défendre l'incompatibilité avec l'industrie minière.

Vous pouvez nous contacter à adresse [coalitionqlaim@gmail.com](mailto:coalitionqlaim@gmail.com)

Le comité de direction de la Coalition QLAIM

## Campagne de financement réussie. Merci.

La campagne de financement lancée plus tôt cette année, motivée par le besoin de support pour les activités de représentation à la commission parlementaire, à d'autres activités de communication et de manifestation a donné des résultats fort intéressants. Soixante contributions fort appréciées ont permis de supporter notre action.

WMAN (Western Mining Action Network) offre de temps en temps l'opportunité de faire des demandes de bourses. La Coalition QLAIM avait reçu une subvention de cet organisme en 2023 et ce sont les seules sources de financement qui avait permis à la coalition de poursuivre son action. Une nouvelle demande a été faite parallèlement à la campagne de financement. Lors de son dernier rassemblement, tenu à Montréal en novembre, et auquel nous avons participé, nous avons appris que notre nouvelle demande était acceptée.

Conséquemment la coalition QLAIM pourra assurément continuer ses activités de communication et d'aide sans réclamer de cotisations formelles auprès de ses membres.

## Et les aires protégées...

« Le gouvernement du Québec a pris l'engagement d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire du Québec d'ici [2030](#). »

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. »

Récemment le gouvernement a fait un appel aux régions pour déposer des projets d'aires protégées. Les MRC concernées par les projets devaient acheminer une résolution d'appui avant le 29 novembre 2024.

Or en Outaouais, dans Lanaudière et dans les Hautes-Laurentides, des projets d'aires protégées se superposent aux projets miniers. La reconnaissance d'aires protégées pourrait être compromise par la présence de la loi sur les mines.

## Aperçu financier de quelques minières de graphite impliquées au Québec.

Le cours des actions des sociétés minières impliquées dans l'exploration et l'exploitation du graphite au Québec a connu des baisses au cours des deux dernières années. Cette tendance s'observe à la fois sur les marchés boursiers canadiens et internationaux.

Malgré la baisse actuelle des actions (*voir tableau*) le potentiel à long terme du marché du graphite reste prometteur. La demande en graphite pourrait augmenter dans les années à venir en raison de la croissance du marché des batteries pour véhicules électriques.

La difficulté d'obtenir du financement pourrait n'être que temporaire. Ne baissons pas la garde.

Groupe	Capitalisation	Cours 30/11/2022	Cours 30/11/2024
NMG	198,14 M\$	6,34 \$	1,76 \$
Northern Graphite	11,15 M\$	0,48 \$	0,085 \$
Lomiko Metals	5,58 M\$	0,34 \$	0,123 \$
Canada Carbon	3,22 M\$	0,08 \$	0,015 \$

## Manifestation

Dans le bulletin no 8 nous avons parlé du mouvement « Pour la suite du monde » et de la manifestation en préparation.



Nous étions présents, ce 27 septembre, et hautement visibles. Des pancartes de grande taille exhibaient le nom des principales régions du sud du Québec avec notre slogan habituel « **INCOMPATIBLE** » et de nombreuses autres pancartes plus petites désignaient des villes participantes.

Grand merci à Claude Bouffard pour l'organisation logistique de cette participation.

## Regard de l'actualité dans les régions...

### Saint-Donat-de-Montcalm, Saint-Côme, Notre-Dame de la Merci (par Denis Lemaire)

Le projet de la compagnie Ni-Co Énergie, situé à proximité du lac Provost (Cartier) dans la ZEC Lavigne, suscite une vive opposition de la population locale. La compagnie minière est actuellement à l'étape de finaliser ses forages pour compléter une étude de faisabilité portant sur l'exploitation de nickel.

Face à cette menace, la « **Coalition Matawinie, nos lacs sans mines** » a vu le jour. Regroupant des représentants des municipalités de Saint-Donat-de-Montcalm, Saint-Côme, Notre-Dame-de-la-Merci, ainsi que de la ZEC Lavigne, la coalition s'est donnée pour mission de protéger les écosystèmes – lacs, rivières et milieux humides – ainsi que les communautés environnantes contre les impacts destructeurs de l'exploitation minière. En rassemblant citoyens, experts, organisations environnementales et élus locaux, elle travaille activement pour préserver la qualité de l'eau, la biodiversité et le bien-être des générations actuelles et futures.

Les municipalités ont exprimé leur solidarité avec la coalition. Une importante réunion d'information, à l'intention des citoyens et des médias, s'est tenu le 1er décembre. La salle était encore une fois bondée, avec 350 personnes présentes, sans compter tous ceux qui ont été refusés à l'entrée par les pompiers. D'après les commentaires reçus lors de la période de questions, les informations transmises durant nos présentations ont été jugées très pertinentes et utiles. Chacun à leur tour, les maires, la mairesse et le préfet suppléant ont exprimé publiquement, haut et fort, leur opposition à tout projet minier sur notre territoire. Voilà confirmation de l'absence d'acceptabilité sociale.



Bien que certains claims se trouvent en territoire non organisé (TNO) et relèvent de la MRC, celle-ci s'est jointe au mouvement d'opposition. Par ailleurs, la nouvelle Loi sur les mines interdit désormais l'inscription de claims sur des terres privées. Cependant, plus de 85 % du territoire de ces municipalités est constitué de terres publiques, où les claims restent autorisés. À ce jour, un moratoire temporaire empêche l'attribution de nouveaux droits exclusifs d'exploration dans la région.

### Saint-Michel des Saints : Nouveau Monde Graphite (NMG)

Panasonic Energy, GM, Mitsui- partenaire stratégique, et Pallinghurst-investisseur de longue date, ont signé en février dernier un engagement de 87,5 millions de dollars pour une première étape importante d'un financement futur totalisant 275 millions de dollars. Une bonne proportion de la production soit quelques 35,000 tonnes de graphite produites annuellement seront destinées aux partenaires, dit d'ancrage, pendant 7 ans, au prix du marché.

Les investissements sont destinés au développement des opérations de la phase 2 de NMG à Saint-Michel des Saints et à la construction de l'usine de matériaux de batteries à Bécancour.

Les opposants dont l'association pour la protection du lac Taureau ont mis plus de 8 ans à dénoncer la venue d'une mine dans ce décor naturel, s'en trouvent démotivés mais garde comme seul espoir que le marché en évolution ne favorisera pas le financement et le développement de mine de graphite naturel. En effet, la montée de popularité du graphite synthétique pourrait changer la « donne », bien qu'il soit plus cher à produire et moins vert pour l'instant. Qui sait, le marché des autos électriques pourrait aussi évoluer et compromettre le déploiement du projet de St-Michel des Saints!

La Presse du 11 juillet dernier, mentionne que NMG veut commencer ses activités minières en 2028. Les prétentions du promoteur de faire une mine 100% électrique sont dénoncées. Bien que des partenaires aient supporté NMG, le financement global reste problématique et le cours de l'action est passé en deux ans de 6,34 \$ à 1,76 \$. (voir tableau financier plus loin)

### Petite Nation (par Louis St-Hilaire)

« Les maires de Chénéville, Duhamel, Lac-des-Plages, Lac-Simon et Saint-Émile-de-Suffolk ont signé, en marge du conseil des maires de la MRC de Papineau, une lettre de déclaration officialisant la création de l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord (Alliance) ». Les efforts de cette Alliance portent, puisque le projet La Loutre de Lomiko Metals ne reçoit pas l'appui du gouvernement à la suite de la sortie de plus d'une centaine d'entreprises venus rejoindre les opposants au projet. L'absence d'acceptabilité sociale bien démontrée a dicté aux ministres le refus de leur appui.



Trois séances d'information ont été tenues dans les diverses municipalités, chacune ayant attirée quelque 300 participants venus entendre les arguments des parties. La mine Lomiko Metals n'a pas su convaincre la population d'accepter socialement le développement d'une mine dans la région.

Un référendum sur les projets miniers dans la région est prévu le 2 novembre 2025 lors des élections municipales qui s'y tiendront. Il s'agira de bien confirmer par des voies formelles l'absence d'acceptabilité.

Des projections du film « Malartic », sorti en février 2024, relatant l'évolution de la mine d'or Osisko à Malartic ont été faites à quelques reprises pour démontrer les transformations majeures au paysage de cette petite ville lors de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert à proximité. « Miracle annoncé devenu mirage ».

### Saint-Élie de Caxton, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Boniface (par Gilbert Guérin)

Le comité « Creuse pas dans mon Caxton » reste alerte et combatif. Alors que le territoire de St-Élie est constitué à 100% de terres privées, donc à l'abri de nouveaux claims, les territoires de St-Mathieu et St-Alexis sont constitué en très grande partie de terres publiques. La nouvelle loi sur les Mines ne protège pas les territoires privés si des travaux ont été déclarés, ce qui a été fait par la mine Ni-Co énergie à St-Boniface et St-Mathieu. Au lac Larose, à St-Alexis, 14 claims ont été octroyés à « Pure Graphite Corp. » par le ministère des Ressources naturelles, bien que ce lac soit un lac de tête et la proximité d'un projet d'aires protégées.

Outre les projets miniers, le passage d'une ligne à haute tension par Hydro-Québec et un projet d'un parc éolien en ajoute aux préoccupations des citoyens et des élus.

Dans un échange de documents avec notre collègue (Gilbert Guérin), l'Espagne reconnaît le modèle de résistance déployée au Québec face à la menace minière.

Un étudiant de l'Institut français de géopolitique en France prépare un mémoire de maîtrise sur les luttes au Québec entre les citoyens et l'industrie minière. Il passera un mois au Québec cet hiver pour sa recherche.

### [Notre-Dame du Laus](#)

« Canada Carbon Inc. est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements de graphite. La Société a acquis deux mines de graphite historiques, les mines Miller et Asbury, situées respectivement à Grenville-sur-la-Rouge et à Notre-Dame-du-Laus, au Québec. »

La Société Canada Carbon et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ont annoncé la création d'un comité consultatif communautaire pour soutenir les efforts de la société dans le développement de la mine de graphite Asbury.

### [Vallée de la Gatineau, \(LOW\)](#) (par Maureen McEvoy)

Les citoyens du Canton de Low, dans la vallée de la Gatineau, découvrent avec stupéfaction qu'ils sont entourés de « claims »! Une mobilisation s'installe. Un site web [ActionLow.com](#), des feuillets imprimés, des affiches « **INCOMPATIBLE** » font preuve de solidarité contre toute activité minière.

Avant qu'une minière ne commence à creuser ou explorer, la population de LOW agit pour protéger son agriculture, ses eaux, ses terres et son avenir.



### [Grenville-sur-la-Rouge](#) (par Denis Filion)

Dans notre Bulletin no 5 en novembre 2023, nous avons rapporté que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) avait émis une orientation préliminaire refusant la [demande](#) de Canada Carbon d'exploiter une mine de graphite sur environ 85 hectares de terres agricoles, zonée vert, à Grenville-sur-la-Rouge, dans les Laurentides. Le projet souhaité par la minière impliquait également de la coupe d'érables.

La municipalité, la MRC et l'UPA se sont prononcées contre le projet, et feront les représentations nécessaires auprès des commissaires de la CPTAQ lors de l'audience publique prévue le 18 décembre. La décision des commissaires devrait être émise dans les 60-90 jours suivants.

### [Saint-Aimé-du-lac-des-Iles \(LDI\)](#) (par Raymond Carrier)

La minière Northern Graphite Corporation (NGC) a reçu du ministère des ressources naturelles une subvention de plus de 400 k\$ pour aider la poursuite de travaux d'exploration aux abords du site actuel en opération et considéré comme en fin de vie. Rappelons que cette minière est la seule en opération en Amérique du Nord qui produit du graphite.

Les nouvelles explorations ont permis à NGC d'annoncer la prolongation de la vie de la mine d'environ 8 ans grâce aux nouveaux filons découverts. Un arrêt de production est en cours depuis le 2 novembre et les activités devraient reprendre en janvier 2025. « Nous devons nous préparer à ouvrir une nouvelle fosse et à augmenter la capacité de l'usine » dixit le pdg Hugues Jacquemin.

Les claims Mousseau, à Rivière-Rouge, acquis en 2022 sont destinés à fournir du minerai au moulin de Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, situé à 70 km de là. L'ouverture d'une nouvelle fosse à LDI permet aux résidents de Rivière-Rouge, non loin de la zone prévue d'exploitation, de respirer un peu, mais la vigilance reste de mise.

### [Ivry-sur-le-Lac,](#)

CONSERVATION MANITOU est un organisme de bienfaisance enregistré et reconnu comme bénéficiaire qualifié par le *Programme des dons écologiques* d'Environnement et Changement climatique Canada. Sa mission est de préserver et de protéger l'écosystème et l'environnement naturel du lac Manitou et de ses environs

Conservation Manitou avait annoncé en février 2024, en partenariat avec l'Association des propriétaires de Valdurn, l'acquisition d'un portefeuille de droits exclusifs d'exploration minière (claims miniers) dans les municipalités d'Ivry-sur-le-Lac et de Mont-Blanc dans le but de protéger le milieu naturel d'éventuelles activités minières.

## [« Le Monde », grand journal français, décrit la situation des mines au Québec](#)

Le Monde [titre](#) au printemps dernier: **AU QUÉBEC, LA RÉSISTANCE FACE À LA FRÉNÉSIE MINIÈRE**

L'article décrit l'opposition croissante à l'exploitation minière au Québec, en particulier dans les régions rurales où de nombreux projets sont en cours. Les citoyens et les élus locaux s'inquiètent des impacts environnementaux et sociaux de l'industrie minière, notamment la pollution de l'eau, la destruction de la forêt et l'augmentation du trafic.

« Au Canada, à 3 pieds sous terre, soit 1 mètre de profondeur, le sous-sol n'appartient pas aux propriétaires des terres ou des maisons, mais à la Couronne, c'est-à-dire aux provinces. Et la loi sur les mines qui prévaut date de 1864, en pleine conquête du Far West; au XIXe siècle, les prospecteurs d'or du Klondike, dans l'Ouest canadien, plantaient deux poteaux et versaient quelques cents pour acquérir leur claim, un titre de propriété minière leur conférant le droit exclusif d'explorer puis d'exploiter un éventuel filon. Cette philosophie du « free mining » est toujours d'actualité au Québec... »

« Les défenseurs de la protection de la nature critiquent la présence de la loi sur les mines sur toutes les autres réglementations, d'aménagement du territoire ou de protection de la nature. »

L'article avait été acheminé à la ministre Maité Vézina-Blanchette et son bureau avait accusé réception rapidement en réitérant que les modifications à la loi sur les mines étaient imminentes.

## Message de la Coalition QLAIM

Notre coalition est la voix de ceux qui croient en un progrès responsable, où l'exploitation des ressources naturelles se fait en harmonie avec la nature et les communautés.

Chaque action, chaque voix compte pour faire entendre nos propositions et influencer les décisions qui façonneront notre avenir. Continuons à travailler ensemble avec passion et détermination pour bâtir un monde où l'économie et l'environnement se renforcent mutuellement.

**Joyeux Noël !**

**De joyeuses fêtes à tous !**

**Bonne année 2025 !**



**Préparé par : Raymond Carrier, Louis Saint-Hilaire, Claude Bouffard**

## Annexe : Le processus d'adoption d'une loi au Québec.

### Procédure d'adoption d'une loi à l'Assemblée nationale du Québec:

#### 1. Dépôt du projet de loi:

Le projet de loi peut être déposé par un député, un ministre ou le premier ministre.  
Il est ensuite publié dans la Gazette officielle du Québec.

#### 2. Adoption du principe:

Le projet de loi est présenté à l'Assemblée nationale.  
Les députés votent pour déterminer s'ils acceptent le principe du projet de loi.

#### 3. Étude détaillée en commission:

Le projet de loi est envoyé à une commission parlementaire pour une étude approfondie.  
La commission peut entendre des témoins et proposer des amendements.

#### 4. Prise en considération du rapport de la commission:

Le rapport de la commission est présenté à l'Assemblée nationale.  
Les députés débattent des amendements proposés par la commission et peuvent en proposer d'autres.

#### 5. Adoption finale:

Le projet de loi est mis aux voix pour une adoption finale.  
S'il est adopté, il est transmis au lieutenant-gouverneur pour la sanction royale.